



Lycée Paul Moreau
51 Chemin Bras-Panon
97412 Bras-Panon
Tel : 02 62 51 61 61 Fax : 02 62 51 51 34

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/02/2018

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 12/02/2018, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme la Provisoire.

La séance commence à 17 h 15.

Sont absents et excusés :

Mme ÉRUDEL Katty, Mme LE MERRER Yolande (enseignante) remplacé par Mme GAMBETTE Delphine (enseignante), M. VANDENESSE Freddy (enseignant) remplacé par M. JALA Benjamin (enseignant), Mme VITRY Suzelle (représentante des parents d'élèves) remplacé par M. BOUTEL Patrick.

Sont absents et non excusés :

Mme ARZAL Sophie, M. FOUASSIN Stéphane (Conseiller Régional), Mme ITARRE Roselyne, Mme MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Conseillère Régionale), M. PICARD Yann (élève), M. RAJANY Bertho (enseignant), Mlle ZETTOR Anisha (étudiante de BTS).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 18 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par M. MAILLOT, Provisoire-Adjoint, que nous remercions.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Après lecture de l'ordre du jour, ce dernier est proposé au vote.

Le projet d'ordre du jour en 10 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Projet de voyage en Angleterre pour 2019.

M. DUBOSC, professeur d'anglais, en responsable du projet de voyage en Angleterre, présente ce dernier qui se déroulera en 2019 avec les élèves actuellement en classe de seconde européenne. Il s'appuie pour cela sur un document remis, au préalable, aux membres du conseil.

3 - 1 - Projet pédagogique

Adoption du projet pédagogique lié au voyage en Angleterre

M. DUBOSC reprend les points du projet et les expose.

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Arrivée de Mme TILLEMONT et de Mme NARALINGOM

3 - 2 - Acceptation de dons

Accord donné à l'établissement pour recevoir des dons dans le cadre du voyage en Angleterre.

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 3 - Dates du voyage

Les dates du voyage sont du 7 au 18 octobre 2019.

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 4 - Participation des familles

La participation des familles s'élève à 1600,00 €.

M. BOUTEL, représentant des parents d'élèves, s'interroge sur la mise en place d'un échéancier pour les élèves qui arriveraient en classe de première.

M. DUBOSC répond que les familles concernées devront prévoir le montant à payer au prorata des mois non cotisés.

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 5 - Budget du voyage

Le budget du voyage est présenté.

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 6 - Désignation du régisseur de recette

Le régisseur de recette proposé est le porteur de projet, M. DUBOSC.

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 4 - Projet de voyage aux Comores pour 2019.

M. MARTY, professeur de math-sciences et porteur du projet de voyage aux Comores, dénommé "Yicono", présente ce dernier aux membres du conseil en s'appuyant sur un document diffusé au préalable.

Il souhaite un accord de principe sur:

- Le projet pédagogique
- La possibilité de recevoir des dons

4 - 1 - Projet pédagogique

Accord de principe sur le projet pédagogique de l'échange avec les Comores.

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 2 - Acceptation de dons

Accord donné à l'établissement pour recevoir des dons dans le cadre du voyage aux Comores.

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 5 - TRMD

Madame la Provisseure explique comment construire le TRMD en donnant des exemples concrets et des explications.

Elle précise que le rectorat alloue chaque année , à chaque EPLE, une Dotation Horaire Globale (DHG) à répartir sur les disciplines.

Ceci permet ensuite de savoir si l'on doit créer ou supprimer des postes.

Cette répartition permet de voir si un besoin de création ou de suppression de poste existe au lycée.

5 - 1 - Présentation du TRMD

Le tableau de répartition des moyens par discipline est présenté et commenté.

M. BLOCH fait remarquer le nombre conséquent d'Heures Supplémentaires Annualisées (HSA) en mathématiques.

Mme la Provisseure précise que parmi ces heures il faut décompter environ 10h de pondération. Seules restent 5h en réel face à face pédagogique, à partager entre 4 enseignants susceptibles de prendre des heures supplémentaires.

M. MOURGAPAMODELY parle d'heures "perdues" en maths-sciences sur la SEP.

Mme la Provisseure rappelle qu'il existe 9 ARE dans cette matière, que l'on peut réduire à 7 en cas de revendication expresse pour répartir sur les 2 classes actuellement sans dédoublement.

Mme la Provisseure rappelle que ce tableau n'est pas figé, qu'il changera encore d'ici juin ou juillet, période du conseil où l'on votera la répartition.

5 - 2 - Incidence sur les postes

Au vu de la répartition proposée, il n'y aura pas de création ni de suppression de poste au lycée pour l'année scolaire 2018-2019.

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - Convention SMIB

Mme l'adjointe-gestionnaire informe le conseil d'administration qu'une convention avec le collège Montgaillard pour la maintenance du parc informatique à été signée.

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 7 - Convention location de VTT

Une convention concernant la location de nos VTT à hauteur de 150,00 € par jour a également été signée avec le collège chemin Morin.

Point N° 8 - Décisions Budgétaires Modificatives n°15 à 20.

Mme RÉAME, adjointe gestionnaire, présente au conseil d'administration les Décisions Budgétaires Modificatives n°15 à 20 pour information.

Point N° 9 - Décisions de l'ordonnateur n°1

Mme RÉAME, présente également au conseil, les décisions de l'ordonnateur, pour information.

Point N° 10 - Questions diverses

Plusieurs questions diverses sont posées.

Mme la Provisure s'étonne de certaines d'entre elles qui auraient pu être traitées directement avec les personnes concernées.

Elle accepte cependant de répondre, dans la mesure du possible.

10 - 1 - Points concernant l'ULIS PRO

L'ULIS PRO aura-t-il un "budget de fonctionnement"?

Il est normalement prévu, comme tout autre enseignement, un budget mais nous n'avons aucune dotation propre pour cette ULIS PRO:

Mme LEMAIRE, coordonnatrice ULIS de notre établissement en a été informée en personne. D'autre part, tout ce qu'elle désirait cette année lui a été accordé sur les fonds de l'EPL.

La 2e question porte sur un problème de "sécurité" dans la salle dédiée aux élèves du dispositif ULIS.

Mme la Présidente demande à avoir une entrevue avec le professeur afin d'obtenir des informations plus précises. Par ailleurs, elle s'est renseignée auprès des occupants précédents qui n'ont noté aucun danger pour leur part, la baie de brassage étant dans un coffre fermé à clé.

10 - 2 - Utilisation du local B2/05

La question suivante est de savoir s'il est possible que les enseignants de la STI2D utilisent le local attenant à la salle B2/05.

L'utilisation du local attenant à la salle B2/05 par les professeurs de STI2D sera possible à la condition que les agents aient un emplacement pour entreposer leur matériel.

10 - 3 - Options et emploi du temps

Un enseignant se posait la question des cours de SI de la TSSI le samedi matin.

La solution pour que des enseignants ne subissent plus les désagréments de venir travailler de temps à autre le samedi matin, sera d'être vigilant à l'inscription pour que les élèves des classes de SSI ne puissent pas choisir toutes les options.

10 - 4 - Ventilateurs et brasseurs d'air

Les ventilateurs et les brasseurs d'air sont-ils réparables, remplaçables?

Mme la Provisure répond qu'ils le sont lorsque les agents peuvent avoir accès aux salles, dans la mesure de leurs compétences et si la réparation est possible.

Mme la Provisure explique que l'établissement essaye de remplacer les ventilateurs par des brasseurs d'air sur fonds propres.

Mme PIERRE, représentante des parents d'élèves, fait remarquer qu'avant de tout changer et de jeter, il serait bon de nettoyer ces ventilateurs qui sont dans un sale état, cela augmenterait leur durée de vie.

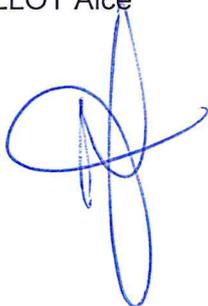
Madame l'adjointe-gestionnaire, répond que les agents n'ont pas le temps et qu'ils ne le pourraient le faire que sur les astreintes de vacances.

M. MOURGAPAMODELY demande à ce que les brasseurs d'air ne soient pas installés sous les points lumineux en raison des risques pour la santé des usagers (épilepsie)

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 30.

Le responsable de la prise de notes
M. MAILLOT Alcé



La Présidente

